Contrat informatique non respectée !

Par **Alex4nder**, le **14/08/2021** à **22:15**

Bonsoir, j'ai signé un contrat pour la conception d'un site web avec un client il y a de cela 1-2 mois, dans le contrat il y avait un article disant que le client devra payer une somme par jour de retard à titre de dommages et intérêts (par exemple 500€/jour). Le client devait payer la somme total de la conception du site en 2 tranches (chose que le client lui-même avait dit). Le jour de paiement de la 2ème tranche était le jour de la présentation finale du site web au client. Je lui avait envoyé une vidéo 2-3 jour au préalable. Le jour J de la présentation finale le client m'a dit qu'il me rappellerait dans l'après-midi et il ne l'a pas fait. Je lui ai dit dit que je lui laissais 2 jours comme marge d'erreur et que l'article dont j'avais parlé plus haut entrera en vigueur après ces 2 jours. Le client m'a contacté 10 jours après le jour le de la présentation du site web pour me payer la 2ème tranche comme s'il n'avait pas accusé de retard. Après avoir payé la 2eme tranche, ça fait plus d'une semaine que je n'ai plus eu de ses nouvelles. J'aimerais savoir si je dois continuer par compter les jours vu que le paiement devait se faire en 2 tranches et que ça n'a pas été respecté (je me dis qu'il devrait payer la 2ème tranche + les frais de retard qu'il a accusé), ou si je dois arrêter de compter les jours après le paiement de la 2ème tranche. Merci de bien vouloir m'éclairer.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/08/2021** à **08:11**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un forum d'étudiants.
Je vous suggère de poser votre question sur le site Légavox

Par **LouisDD**, le **19/08/2021** à **12:53**

Bonjour

Même remarque qu'Isidore.

Mais à mon sens il ne faut plus compter les jours de pénalités mais commencer à faire courir les intérêts sur la somme des pénalités dues.

Mais pour cela je vous invite à vous rapprocher d'un forum spécialisé ou d'un professionnel du conseil juridique.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés